Lutter contre le décrochage scolaire

Dans le cadre du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) et en partenariat avec le collège Arthur Rimbaud, la Ville a mis en place un dispositif d'accueil des jeunes collégiens exclus temporairement de l'établissement.



L'objectif : les accompagner durant la période d'exclusion afin de ne pas aggraver leurs difficultés scolaires, mais aussi faire le point sur leur situation et les amener à réfléchir à une sanction.

Le dispositif Devoirs faits

Mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, le dispositif Devoirs faits permet aux collégiens de bénéficier d'un **accompagnement pédagogique entièrement gratuit**, directement au sein de leur établissement. Destiné à faciliter les apprentissages et à réduire les inégalités scolaires, ce programme propose des séances encadrées par des enseignants, des assistants d'éducation ou d'autres intervenants mobilisés par le collège. Depuis la rentrée 2023, **tous les élèves de 6e bénéficient de ce dispositif**, tandis que les élèves de 5e, 4e et 3e peuvent y participer sur la base du volontariat. En 2024-2025, près de **50 % des collégiens** ont bénéficié de cet accompagnement, avec une moyenne de **2,5 heures par semaine**. Les séances permettent de réaliser les exercices demandés, de revoir certaines notions, de mémoriser les leçons et d'acquérir de meilleures méthodes de travail. Pour en bénéficier, **les familles doivent se rapprocher du professeur principal, du conseiller principal d'éducation (CPE) ou du secrétariat du collège**, afin de connaître les horaires proposés et les modalités de participation. Aucune condition de ressources n'est exigée et les modalités d'organisation sont définies par chaque établissement. Ce soutien contribue également à soulager les parents dans le suivi quotidien des devoirs et à prévenir l'accumulation des difficultés scolaires.

Pour les familles d'**Aubergenville et des Yvelines**, ce dispositif représente une première solution pour accompagner les enfants tout au long de leur scolarité, notamment lorsque les difficultés concernent les mathématiques, le français, les langues étrangères ou l'organisation du travail personnel. Cependant, certains élèves peuvent nécessiter un suivi plus individualisé afin de consolider leurs acquis ou de préparer les évaluations importantes. Le recours à des **cours particuliers ou à des cours à domicile** peut alors compléter l'accompagnement proposé gratuitement par l'établissement scolaire. Dans cette perspective, les familles recherchant un professeur particulier dans les environs d'Aubergenville, de Mantes-la-Jolie ou de Versailles peuvent notamment consulter les cours particuliers Groupe Réussite, qui permettent d'envisager un soutien scolaire adapté au niveau et aux besoins de chaque élève. Contrairement au dispositif Devoirs faits, ces prestations privées sont généralement payantes et leur financement reste à la charge des familles. L'association d'un **accompagnement gratuit au collège et d'un suivi pédagogique complémentaire**, lorsque celui-ci est nécessaire, peut contribuer à renforcer la confiance des élèves, à améliorer leur autonomie et à limiter les risques de décrochage scolaire.